



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dessins animés

Question écrite n° 59873

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le dossier des films d'animation. En ce printemps 2001, force est de constater qu'entre violence et poésie, produit industriel et génie artisanal, ce genre en pleine expansion déferle sur les écrans français. Cette soudaine recrudescence des sorties est un indicateur de l'extraordinaire regain d'intérêt que suscite l'animation chez les professionnels européens qui, forts de quelques beaux succès nationaux, semblent décidés à battre en brèche, sous le signe de la singularité artisanale et culturelle, le traditionnel monopole industriel des studios américains en la matière. La tenue à Postdam (Allemagne), du 15 au 18 mars dernier, de la troisième édition de « Cartoon Movie », panorama annuel de l'animation européenne, a permis de le vérifier. En effet, quarante et un projets de longs métrages d'animation y ont été présentés, dont treize films français, devant plus de trois cent soixante professionnels. Le savoir-faire français dans ce secteur est donc reconnu, et au nom du principe de diversité il semble nécessaire qu'il puisse bénéficier du soutien de l'Etat afin que soit proposé in fine aux cinéphiles et téléspectateurs hexagonaux, européens, voire du monde entier, une autre sensibilité et vision graphique et culturelle de l'animation que celle dont nous abreuve les majors américaines de ce secteur. C'est pour cela qu'elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle politique elle entend mener afin de soutenir la production française de films d'animation, ainsi que l'émergence de nouveaux talents dans ce secteur.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire connaît l'attachement du Gouvernement au secteur de la production cinématographique et audiovisuelle. « L'exception française » repose sur le maintien d'une production importante et en constante augmentation depuis dix ans. Ce résultat exceptionnel en Europe découle directement de la politique d'aides mise en place dans les années 80 : compte de soutien favorisant la production d'oeuvres audiovisuelles, obligations d'investissement et quotas de diffusion pour les chaînes de télévision. Le Centre national de la cinématographie accompagne ce développement et notamment dans le secteur de l'animation, en redistribuant une partie des ressources des diffuseurs au profit des producteurs établis en France, contribuant ainsi au développement de la production audiovisuelle. En 2000, le Centre national de la cinématographie a soutenu 281 heures de programmes d'animation, soit un niveau constant depuis les cinq dernières années. La part du compte de soutien consacrée à l'animation est d'ailleurs en augmentation par rapport aux années précédentes. Le compte de soutien a couvert 24 % des financements français en 2000, contre 21 % en 1999 et 1998. Le Centre national de la cinématographie apporte également des aides aux pilotes qui sont destinés soit à de nouveaux producteurs qui n'accèdent pas aux autres mécanismes d'aide, soit à des producteurs qui développent des projets difficiles pour lesquels la fabrication d'un pilote est indispensable pour démarcher d'autres partenaires. Dans la dynamique du développement de l'industrie culturelle du dessin animé, la formation professionnelle a un rôle essentiel pour favoriser l'émergence de nouveaux talents. A cet effet, le Centre national de la cinématographie mène depuis plusieurs années une action volontariste et diversifiée en faveur de la formation des professionnels. Dans cette perspective, le Centre national de la cinématographie s'est associé à la création de l'école de la Poudrière, qui a vocation à former des

réalisateurs de haut niveau et qui a ouvert ses portes en septembre 1999 à Valence. Il contribue, aux côtés des partenaires sociaux ou institutionnels, des écoles ou des centres de formation spécialisés, aux efforts des professionnels pour s'adapter aux évolutions technologiques, économiques et culturelles que connaît ce secteur d'activité. A ce titre, le Centre national de la cinématographie intervient financièrement pour des actions de formation au sein des entreprises, aussi bien en techniques classiques qu'en nouvelles technologies ou pour des stages en collaboration avec des organismes spécialisés. Le long métrage français d'animation est également en plein essor depuis plusieurs années, le succès de l'oeuvre « Kirikou et la sorcière » en étant la parfaite illustration. L'animation peut bénéficier de toutes les aides mises en place pour la production cinématographique. Des professionnels de l'animation sont consultés en qualité d'experts afin que les aides au long métrage tiennent compte des spécificités des projets de films d'animation. Enfin, afin de promouvoir les oeuvres françaises et soutenir la présence des producteurs français sur les marchés du film d'animation, le Centre national de la cinématographie participe à plusieurs manifestations. Il est le partenaire privilégié du festival et du marché international d'Annecy auxquels il apporte une aide d'un montant de 2,2 MF pour l'édition 2001, dont 700 000 F en crédits déconcentrés.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59873

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2193

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3836